

Communauté Urbaine Marseille  
Provence Métropole  
Monsieur Joël Raffin  
Directeur Général des Services  
Les Docks – Atrium 10.7  
BP 48014  
13567 Marseille Cedex 02

V/Réf.  
N/Réf. 131009 EVE CUM 036  
Envoyée par Bordereau EVE 00151 MER

PJ : 2

Fos-sur-Mer, le 13 octobre 2009

**Objet :** Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – **Transport des déchets - Essais**

Monsieur le Directeur général,

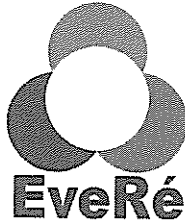
Faisant suite à notre courrier en date du 25 septembre 2009, nous vous informons que nous comptabilisons au 9 octobre 2009 environ 2 000 tonnes de refus et que nous sommes dans l'attente de votre confirmation sur la faisabilité de retourner ces 2 000 tonnes de refus au Centre de traitement d'Ensuès (origine de ces déchets).

Le problème des odeurs n'a cessé d'augmenter raison pour laquelle nous nous sommes vus dans l'obligation d'établir un système provisoire d'élimination (supposant un coût d'environ 10 000 Euros pour l'installation et 5 500 Euros/mois) afin d'éviter une paralysie des travaux face aux contestations de différentes entreprises sous-traitantes et face à la possibilité d'une intervention de l'Inspection du travail.

Pour ce qui est du transport par voie ferrée, la DSP avait prévue dans l'annexe Tb2 que EveRé devrait se mettre d'accord avec ECORAIL. Nous vous demandons de nous écrire que la société n'est plus ECORAIL mais VFLI. De plus, nous vous informons que VFLI (unique sous-traitant qui pourrait réaliser de manière réaliste le transport par voie ferrée) nous indique qu'ils ne pourraient pas le réaliser avant le 26 octobre. Par ailleurs, VFLI nous informe que le contrat

**EveRé SAS**

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer - Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89  
SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



entre VFLI et MPM est au stade de la signature et qu'ils auraient besoin d'un avenant à ce contrat pour pouvoir arriver à un accord avec EveRé pour la période d'essais.

Nous n'avons toujours pas reçu confirmation de la part de SILIM (unique sous-traitant qui pourrait réaliser de manière réaliste le transport) sur la possibilité d'utiliser les camions du Centre de Transfert d'Ensuès et ceux utilisés par le Centre de traitement Nord pour le retour des refus, ni sur des prix réalistes sur les transports en question (ci-joint les offres «irréalistes» que nous avons reçues).

Nous attendons les contraintes techniques d'exploitation de vos centres de transfert comme vous nous l'avez indiqué lors de la réunion du 21 septembre 2009.

Finalement, nous souhaiterions connaître, dans l'hypothèse de recevoir des déchets d'autres communes pour les essais, la position de MPM sur le principe sur lequel les refus seraient proportionnels aux déchets acheminés, en raison de l'impossibilité d'une traçabilité séparée au moment de déverser les déchets dans les fosses de réception.

Par conséquent, comme nous en avons convenu vendredi dernier, 9 octobre 2009, et face à la gravité des événements, nous vous prions de bien vouloir nous accorder une réunion le plus rapidement possible afin de résoudre conjointement, avec MPM et ses sous-traitants, la situation de plus en plus bloquante dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos plus sincères salutations.

**Luis de la Parte**

**Directeur Général EveRé**

BORDEREAU DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Date : 13/10/2009

Émetteur :

EVERE SAS  
Route quai Minéralier  
Lieu-Dit Caban Sud  
Zone Industrielle De Fos sur Mer  
13778 Fos sur Mer Cedex

Destinataires

MONSIEUR JOEL RAFFIN  
CUMPM  
MADAME JENNIFER MICHELANGELI  
CUMPM  
MADAME KARINE RUBERT  
CABINET MERLIN

| Nature du document | N° du document | Indice | DÉSIGNATION                                                           | Diffusion pour : |                  |                  | Diffusion à : |         |        |                    |           |          |           |      |         |                |
|--------------------|----------------|--------|-----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|---------|--------|--------------------|-----------|----------|-----------|------|---------|----------------|
|                    |                |        |                                                                       | Pour information | Pour observation | Pour approbation | MPM           | URBASER | S'PACE | Atelier B. MIRANDA | INGEVALOR | APAVE CT | APAVE SPS | CNIM | VALORGA | CABINET MERLIN |
| DG                 |                |        | LETTRE REFERENCEE 131009 EVE CUM 036 - transport des déchets - Essais | X                | X                | X                | X             |         |        |                    |           |          |           |      | X       |                |
|                    |                |        |                                                                       |                  |                  |                  |               |         |        |                    |           |          |           |      |         |                |
|                    |                |        |                                                                       |                  |                  |                  |               |         |        |                    |           |          |           |      |         |                |
|                    |                |        |                                                                       |                  |                  |                  |               |         |        |                    |           |          |           |      |         |                |
|                    |                |        |                                                                       |                  |                  |                  |               |         |        |                    |           |          |           |      |         |                |
|                    |                |        |                                                                       |                  |                  |                  |               |         |        |                    |           |          |           |      |         |                |

Mode de diffusion : ☒ par courriel